

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



QUEBEC, LE 13 NOVEMBRE 1924

Numéro 46

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

Volume XII

LE CREDIT AGRICOLE

La fondation d'une caisse agricole

Nos cultivateurs, plus que jamais, ont besoin de crédit, C'est le nerf dont ils ont besoin pour l'exploitation de leur ferme. Une institution se prête admirablement à la satisfaction de ce besoin: les Caisses Populaires Desjardins.

La Caisse Populaire a rendu et rend-encore des services incalculables à la classe agricole. N'avons-nous pas observé, par exemple, que toutes les fois qu'une caisse populaire est venue s'installer près d'une coopérative locale, celle-ci a vu ses affaires prospérer.

A son tour la Coopérative Fédérée fait tout son possible pour accommoder ses acheteurs, particulièrement ses coopératives locales affiliées, auxquelles elle accorde un crédit minimum permanent égal au capital payé réalisable de ces coopératives affiliées.

Elle fait ses remises de vente de produits aussi promptement que possible, même dans les cas où elle ne peut disposer immédiatement, c'est-à-dire avec avantage, de certains produits, comme le miel, le sucre et le sirop d'érable, etc.; quitte à faire ensuite une nouvelle remise aux coopérateurs, si les revenus de ces ventes ont dépassé la commission fixe que prend la coopérative sur l'achat ou la vente de tous pro-

Est-il nécessaire d'ajouter que la Coopérative Fédérée obtient des banques des crédits énormes dont bénéficient assurément les cultivateurs qui font affaires par son entremise.

On pourrait peut-être, même à côté de la Coopérative, fonder une Caisse Agricole comme il en existe en France, en Allemagne, en Italie. Nous sommes convaincus que le jour où l'on présentera dans ce sens un projet sensé, bien étayé, il aura l'appui des gouvernants.

Les affiliations affluent

Les avantages exceptionnels de se joindre à la Coopérative Fédérée de Québec

De semaine en semaine, les coopératives locales s'unissent en grand nombre à notre groupement central, la Coopérative Fédérée de Québec. Elles y viennent de leur propre initiative, à cause des avantages précieux qu'elles savent en retirer. Elles n'agissent pas non plus à la légère; et avant de s'engager, elles tiennent plusieurs réunions, de leurs officiers et de leurs membres, dans le but de bien mûrir leur décision. De cette façon, le contrat d'affiliation

signé en pleine connaissance de cause. L'affiliation à la Coopérative Fédérée est alléchante. Elle ouvre un débouché nouveau aux produits des coopératives locales, lesquels, Lotbinière. mis en commun sur un plus grand marché, obtiennent des prix spéciaux, toujours favorables. Elle leur donne un jerédit exceptionnel, dont tous les bénéfices reviennent aux sociétaires; elle stabilise leur production contre les revers du marché, grâce aux relations nombreuses et avantageuses que la Coopérative Fédérée s'est créée par tout le pays et à l'Atranger.

Parmi les coopératives locales qui, ces jours-ci, ont compris ces par M. Uldéric Brown, que le bureau de avantages et ont adhéré à la Coopérative Fédérée, citons celles de direction soit invité à étudier le contrat d'affiliation de la coopérative de St. Marie-Salomé, de Saint-Harcisse, dont suivent les rapports, avec ceux des coopératives de Saint-Justin et de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

"Proposé par M. Pierre Lemay, appuye par M. Pierre Lemay, ap

Notons, en passant, que certaines modifications ont été apportées au contrat d'affiliation des coopératives locales à la Coopérative Fédérée. Ainsi, la pénalité de \$200.00, que le contrat contenait dès le

Toutes les coopératives locales, désireuses de profiter des avantages de cette affiliation, seront mises au courant, en temps opportun, de toutes modifications qui pourraient être apportées à ce contrat

A ST-LOUIS-DE-LOTBINIERE

Jeudi, le 30 octobre, les membres de la coopérative locale tenaient une réunion. dent, Adélard Ouellet, vice-président, Etaient présents, M. le curé T.-E. Voyer, Joseph Lauzé et Edouard Roy, directeurs. MM. les officiers de la Coopérative locale, Houde, directeur, Gaston Beaudet, direc-furent aussi payés au cours de la séance, teur, Jos. Legendre, directeur, Ernest à la demande de M. Cloutier et pour le taire-gérant.

parole furent MM. Cloutier, inspecteur cours d'abonnements institué par le Buldes coopératives, Québec, M. Louis- letin de la Ferme. Elphège Tousignant, de Ste-Emélie-de-Leclercville, propagandiste régional de la Coopérative Fédérée.

coopératives locales à la Coopérative complet, ses sociétaires. Fédérée.

cette affiliation et une résolution a été la meilleure manière de faire fonctionner adoptée dans ce sens. Cette résolution leur nouvelle société et qui ont énuméré se lit comme suit:

"Proposé par M. Raymond Desrochers, Philippe Auger, que le bureau de direction soit invité à étudier le contrat d'affiliation nière à la Coopérative Fédérée et de conclure cette affiliation, s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité."

Au chapitre du Bulletin de la Ferme, MM. Cloutier et Auger, secrétaire, recueil- Brien, vice-président; M. J. Brien, secrélirent en quelques minutes, douze à taire-gérant; Henri Lord, Lucien Martin, quinze abonnements.

A ST-EDOUARD-DE-LOTBINIERE

Les membres de la coopérative de St-Edouard-de-Lotbinière se sont réunis en assemblée générale, le 31 octobre, pour de Québec.

traiter cette question.

M. Louis-Elphège Tousignant, propagandiste régional de la Coopérative tages pour les cultivateurs du district de qui s'abonnèrent en bon nombre.

Après quelque discussion, l'assemblée de la soirée.

"Proposé par M. Pierre Lemay, appuyé

L'assemblée était présidée par M. Edouard Faucher. Les directeurs présents étaient MM. Geo. Coulombe, prési-

Des abonnements et renouvellements MM. Ernest Beaudet, président, Albéric d'abonnements au Bulletin de la Ferme Plaisance directeur, Ernest Auger, secré- compte de M. le secrétaire-gérant, Edouard Faucher, lequel a bien voulu Les conférenciers qui ont adressé la entreprendre de participer au grand con-

A STE-MARIE-SALOMEE

Le principal sujet traité au cours de Mardi, le 28 octobre, la coopérative de cette assemblée a été l'affiliation des Ste-Marie-Salomée réunissait au grand

Deux conférenciers étaient à l'ordre du Les membres se montrèrent favorables jour, qui ont expliqué aux cultivateurs les avantages de l'affiliation des coopératives locales à la Coopérative Fédérée.

MM. Cloutier et Dumaine ont fourni ppuyé par MM. Ernest Beaudet et toutes ces explications devant un auditoire attentif et intéressé.

Au programme de la séance, il y avait de la coopérative de St-Louis-de-Lotbi- l'élection des nouveaux officiers de la société coopérative de Ste-Marie-Salomée. Ces élections donnèrent comme résultat les officiers suivants

M Camille Lord, président; M. Luc Emile Bourgeois, directeurs; M. Gustave Melançon, auditeur.

Au sujet de l'affiliation, les membres se sont montrés favorables et ont accepté la résolution suivante:

"Proposé par M. Prosper Mirault, étudier le contrat d'affiliation des coopé- appuyé par M. Arthur Dalpé, que le ratives locales à la Coopérative Fédérée bureau de direction de la coopérative de Ste-Marie-Salomée soit invité à étudier M. J.-B. Cloutier, inspecteur des coopé- le contrat d'affiliation des coopératives ratives, était le conférencier appelé à locales à la Coopérative Fédérée de Québec, et de décider cette affaire, s'il y a lieu."

Adopté à l'unanimité. Quant au Bulletin de la Ferme, le Fédérée, a parlé de l'œuvre de cette porte-parole de la Coopérative Fédérée, société, énumérant ses nombreux avan- M. Mandeville, intéressa les cultivateurs

Il y avait dix-sept abonnements à la fin

(A suivre)

Voir conditions de